

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 12 juin 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 10 juin 2013

2013 DASES 75 G Signature d'une convention avec l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris et l'Université Paris Descartes pour l'organisation des bilans à 8 ans et la poursuite de la cohorte de nouveaux nés Paris.

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu l'article L.6134-1 du code de la santé publique ;

Vu le projet de délibération en date du 28 mai 2013, par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, lui demande l'autorisation de signer une convention avec l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris et l'Université Paris Descartes pour l'organisation des bilans à 8 ans et la poursuite de la cohorte de nouveaux nés Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Marie LE GUEN, au nom de la 6e Commission ;

Délibère :

M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, est autorisé à signer avec l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris et l'Université Paris Descartes une convention dont le texte est joint à la présente délibération, pour l'organisation des bilans à 8 ans et la poursuite de la cohorte de nouveaux nés Paris.